

**Délibération 5.3**  
**Dossier de prise en considération**  
**Implantation d'un chantier naval et création d'une aire de réparation navale**  
**sur le port de Fécamp**

**Intervention de Stéphane BARRE**

Monsieur le Président,

Pour compléter les questions de mon camarade Alban Bruneau, comme j'imagine bien que nos bacs de Seine, fluviaux et maritimes, n'iront pas à Fécamp pour bénéficier de l'entretien et des réparations sur notre futur chantier naval départemental, j'aimerais m'assurer que le centre de réparation navale de Rouen, qui dépend du Grand Port Maritime de Rouen sera confirmé à cet effet.

Fort du savoir-faire de ses personnels, de son expérience, de ses infrastructures, de sa proximité et de sa réactivité, ce centre de réparation navale nous offre surtout la garantie d'interventions dans le cadre d'un établissement public.

Des infrastructures qui vont d'ailleurs être considérablement renforcées avec l'acquisition d'un dock flottant, un investissement public de 20 Millions d'€ pour lequel l'Etat participe à hauteur de 4 millions, la Région 3 millions et la Métropole 1 million.

Il faut noter que pour son équilibre, le prévisionnel d'exploitation de ce centre de réparation naval intègre l'actuel marché conclu avec notre collectivité pour les bacs de Seine.

Sans oublier les 7 Millions d'€ d'investissements actuellement en cours de réalisation sur les quais du centre de réparation naval du GPMR et les 400.000 € d'acquisition d'autres matériels, pour la modernisation et le développement de ce centre.

Si je me permets d'intervenir aujourd'hui, c'est que l'on entend des choses assez inquiétantes, sur une prétendue volonté de notre collectivité de faire appel au privé en lieu et place du service public, pour poursuivre ces missions d'entretien et de réparation.

Des sociétés privées qui fatalement utiliseraient les infrastructures du GPMR moyennant finances sur le dos de notre collectivité, puisqu'il n'y en a pas d'autres... à moins de tracter nos bacs jusqu'à Fécamp !